Syndicat des Services Publics - Genève
ssp vpod
Rue des Terreaux du Temple 6
1201 Genève
Joël Varone
Secrétaire syndical
+41 79 398 49 95
j.varone@sspge.ch

Asro
Claude Reymond
Rue des Terreaux du Temple 6
1201 Genève

Par courriel uniquement :
admin@asro1918.org

Genève, le 31 août 2026

Evaluation de la contrainte thermique des locaux du 3e étage de la rue des Terreaux-du-Temple : à faire valoir à qui de droit

Cher Claude,

Comme convenu, des relevés de température ambiante ont été fait à l'aide d'appareils de l'Inspection paritaire des entreprises la semaine dernière. Voici les résultats :

- Le mercredi 26 août à 17h, la température à l'étage oscillait entre 28 et 28.5 en fonction des bureaux ;
- Le jeudi 27 août à 10h30, la température oscillait entre 28 et 28.4 en fonction des bureaux ;
- Le jeudi 27 août à 16h la température oscillait entre 29.2 et 29.8 en fonction des bureaux.

Durant cet été, les locaux ont été exposés à des températures encore plus élevées en raison des températures caniculaires en journée et des nuits tropicales.

Ces températures sont au-delà des préconisations des autorités concernant les températures des locaux (26,5°C pour du travail de bureau selon l'article 16 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail. Par ailleurs, ces températures sont au-delà du seuil posé par Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité à son article 8 (28°C).
Ses températures constituent également un risque pour les personnes fragiles et obligent les syndicats à prendre des mesures restreignant l'accès de leurs locaux.

Je vois trois mesures possibles au niveau des locaux pour atténuer la contrainte thermique :

- Des aménagements pour permettre en toute sécurité une ventilation des locaux la nuit ;
- Des aménagements pour ombrager la terrasse sud et éviter le rayonnement solaire direct sur les fenêtres et façades ;
- La pose de ventilateurs dans les locaux.

La configuration des locaux ne permet pas une ventilation de ces derniers la nuit sans aménagements architecturaux protégeant l'intérieur:

- Des risques d'orages (inondation, dangers électriques) sur la façade nord ;
- Des risques d'orages (inondation, dangers électriques) et des risques de violation de domicile sur la façade sud donnant sur la terrasse.

La pose de tentures, même temporaires (le temps de l'été) pourrait constituer aussi une solution visant à atténuer la contrainte thermique et le fort rayonnement sur la terrasse côté sud. Cela pourrait être réalisé à partir de tentes à fixer durant les périodes estivales par exemple.

La pose de ventilateurs de plafond dans les bureaux pourrait enfin être une mesure intéressante et plus adaptée que des systèmes de ventilation.

Je pars du principe que ces aménagements sont à discuter avec le propriétaire.

Nous vous remercions pour l'effort de votre institution dans la recherche d'une solution pour un collaborateur qui se dévoue depuis plus de quinze ans à votre service et restons à votre disposition en cas de questions.

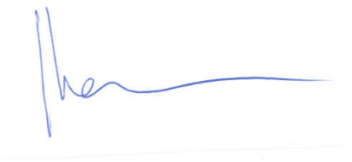

Joël Varone
+41 79 398 49 95
j.varone@sspge.ch
Secrétaire syndical et membre de l'inspection paritaire des entreprises
Spécialiste en sécurité au travail et protection de la santé